« Eviter, Réduire, Compenser » : l'action du Département des Yvelines

Colloque ITTECOP – 02 octobre 2015

T. Litzler *– Chargé de mission compensation écologique (tlitzler@yvelines.fr)*

Crédits photos P. Gourdain (MNHN), C. Thierry (MNHN) et T. Litzler (CG78)

La vallée de la Seine yvelinoise

Perspectives d'aménagement et sensibilité environnementale

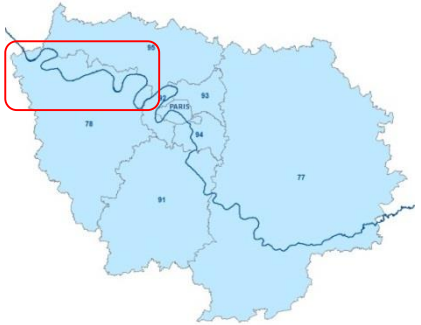

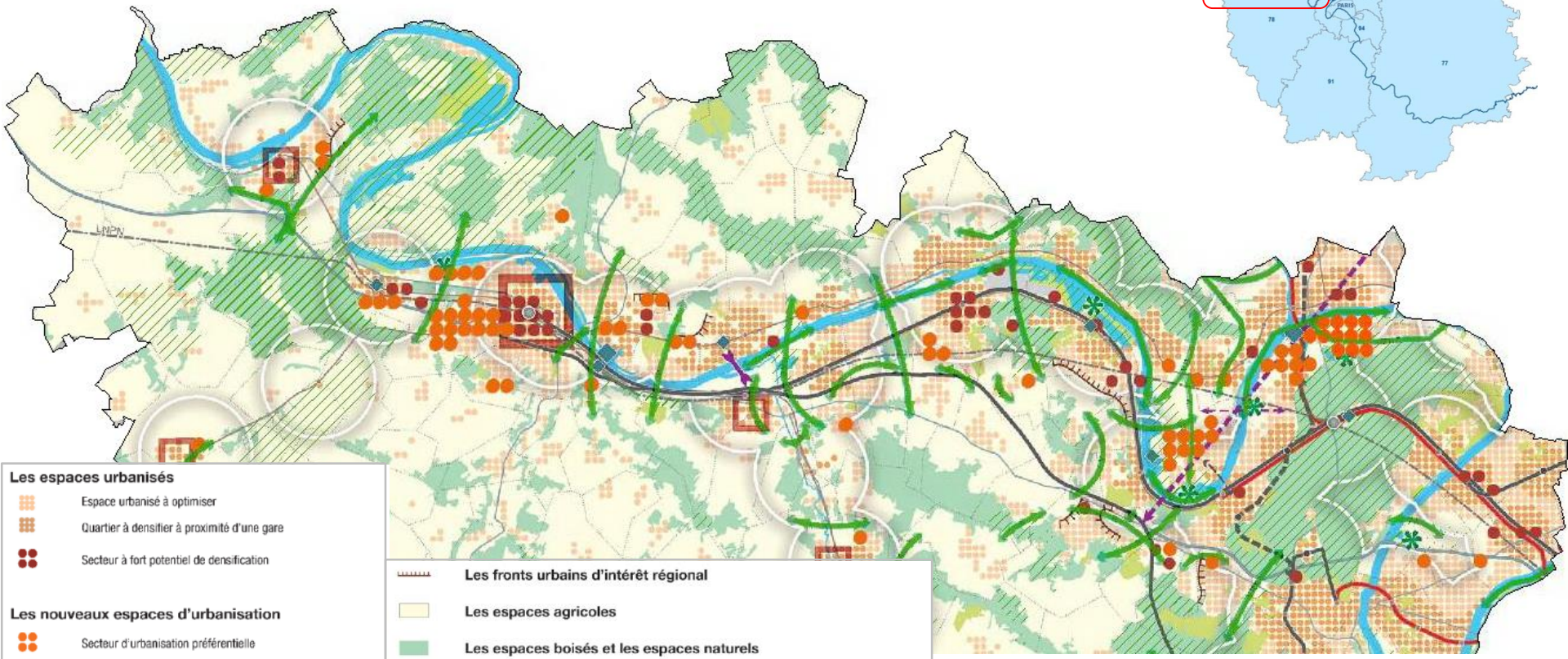

Les espaces urbanisés

- Espace urbanisé à optimiser
- Quartier à densifier à proximité d'une gare
- Secteur à fort potentiel de densification

Les nouveaux espaces d'urbanisation

- Secteur d'urbanisation préférentielle
- Secteur d'urbanisation conditionnelle
- Limite de la mobilisation du potentiel d'urbanisation offert au titre des secteurs de développement à proximité des gares
- Pôle de centralité à conforter

- Les fronts urbains d'intérêt régional
- Les espaces agricoles
- Les espaces boisés et les espaces naturels
- Les espaces verts et les espaces de loisirs
- Les espaces verts et les espaces de loisirs d'intérêt régional à créer
- Les continuités
  Espace de respiration (R), liaison agricole et forestière (A), continuité écologique (E), liaison verte (V)
- Le fleuve et les espaces en eau

Classements environnementaux (ZNIEFF, N2000, ENS, etc.)

La position du Département

Le fil directeur : l'aménagement équilibré du territoire

Schéma d'aménagement équilibré des Yvelines

Politique Eco-département

Politiques ENS & randonnée

Plan Seine…

⇨ Recherche d'un **équilibre** entre enjeux d'aménagement et enjeux environnementaux

⇨ L'offre de compensation est un **outil opérationnel** au service de ces politiques

⇨ Le Département tient un **rôle de médiateur** (vision transversale, ancrage local, capital confiance)

⇨ La **séquence ERC** est portée dans ses trois composantes

Méthodologie d'évaluation des besoins en compensation

1. Identification des enjeux écologiques donnant lieu à compensation : analyse des dossiers historiques d'études d'impact / espèces protégées

=> principalement des espèces associées aux habitats semi-ouverts :

- *nature commune sauf stations ponctuelles (pelouses sableuses, affleurements calcicoles…)*
- *présence quasi-systématique d'espèces protégées (Oedipode turquoise, grillon d'Italie...)*
- *enjeux forts du point de vue des fonctions écologiques et de la qualité du territoire*

2. Calcul du ratio de compensation « moyen » sur le territoire : croisement entre la surface des habitats naturels ouverts sous l'emprise des projets et la surface de compensation prévue

3. Identification des impacts potentiels des futurs projets d'aménagement : calcul des surfaces d'habitats ouverts sous l'emprise des futurs projets

4. Evaluation des besoins en compensation : surfaces impactées x ratio

⇨ Estimation 100 ha de milieux ouverts d'ici 2020

⇨ À poursuivre par une analyse des milieux boisés

Méthodologie : recherche de sites de compensation

1. **Recherche d'espaces naturels de grande superficie soumis à une dynamique d'enfrichement** (à partir de photos aériennes et des connaissances des naturalistes)

2. **Hiérarchisation des sites** à partir de différents critères :

- Territoire pertinent (unité biogéographique de la vallée de la Seine)
- Intégration aux corridors écologiques (si possible lien fonctionnel aux sites impactés)
- Potentiel de gain écologique, équivalence, additionnalité
- Prise en compte des risques sur le long terme (notamment les pressions d'urbanisation)
- Présence ou potentialité d'accueil d'une biodiversité remarquable
- Services écosystémiques : contribution au cadre de vie, potentiel d'ouverture au public, valeur paysagère, etc.

3. **Sélection** en fonction de la faisabilité foncière, de l'acceptabilité locale et des usages actuels sur les sites

→ À compléter par une approche centrée sur les opportunités foncières

Secteurs de compensation pressentis *(hypothèses de travail)*

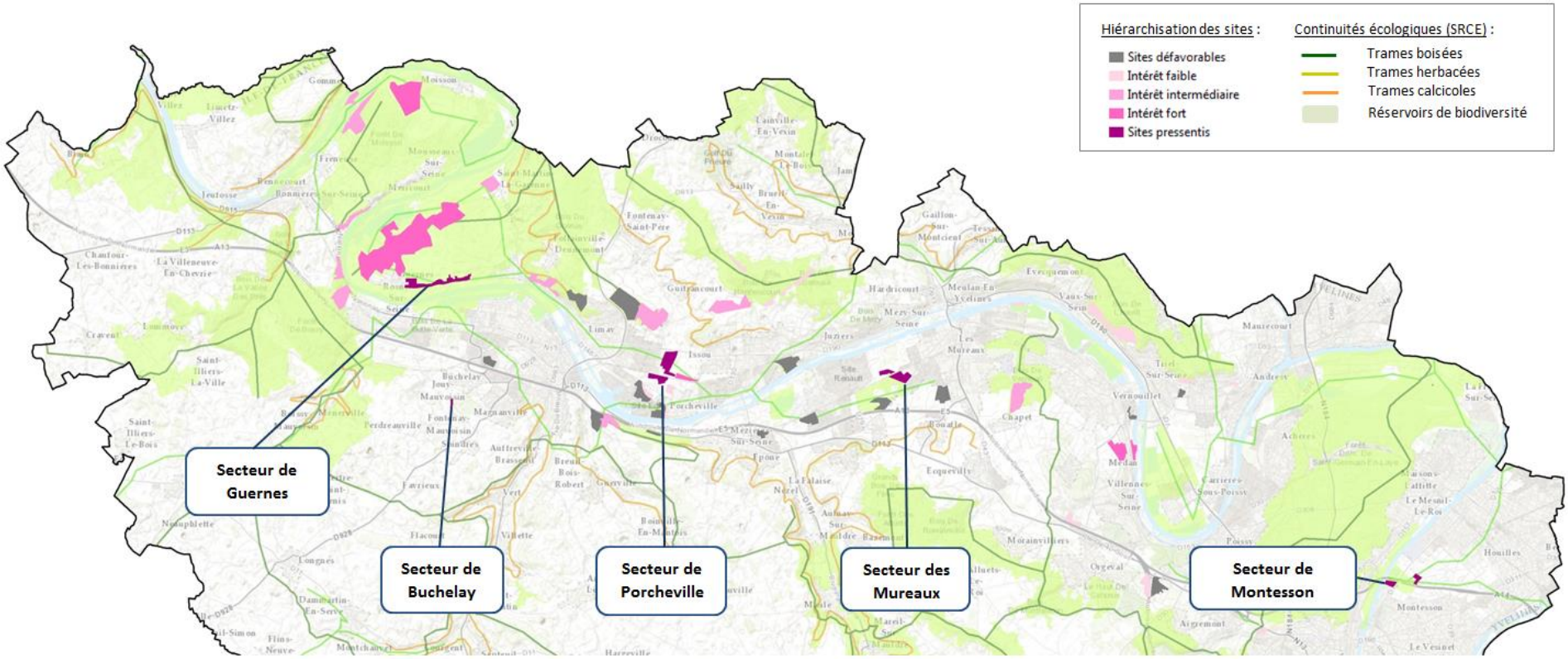

Le modèle financier

- Neutralité financière : prix des unités fixé sur la base des frais réels estimés sur 30 ans, tenant compte de l'inflation et des risques (pas de marge bénéficiaire !)
- Investissements initiaux sur budget CD, puis remboursement par les « clients »

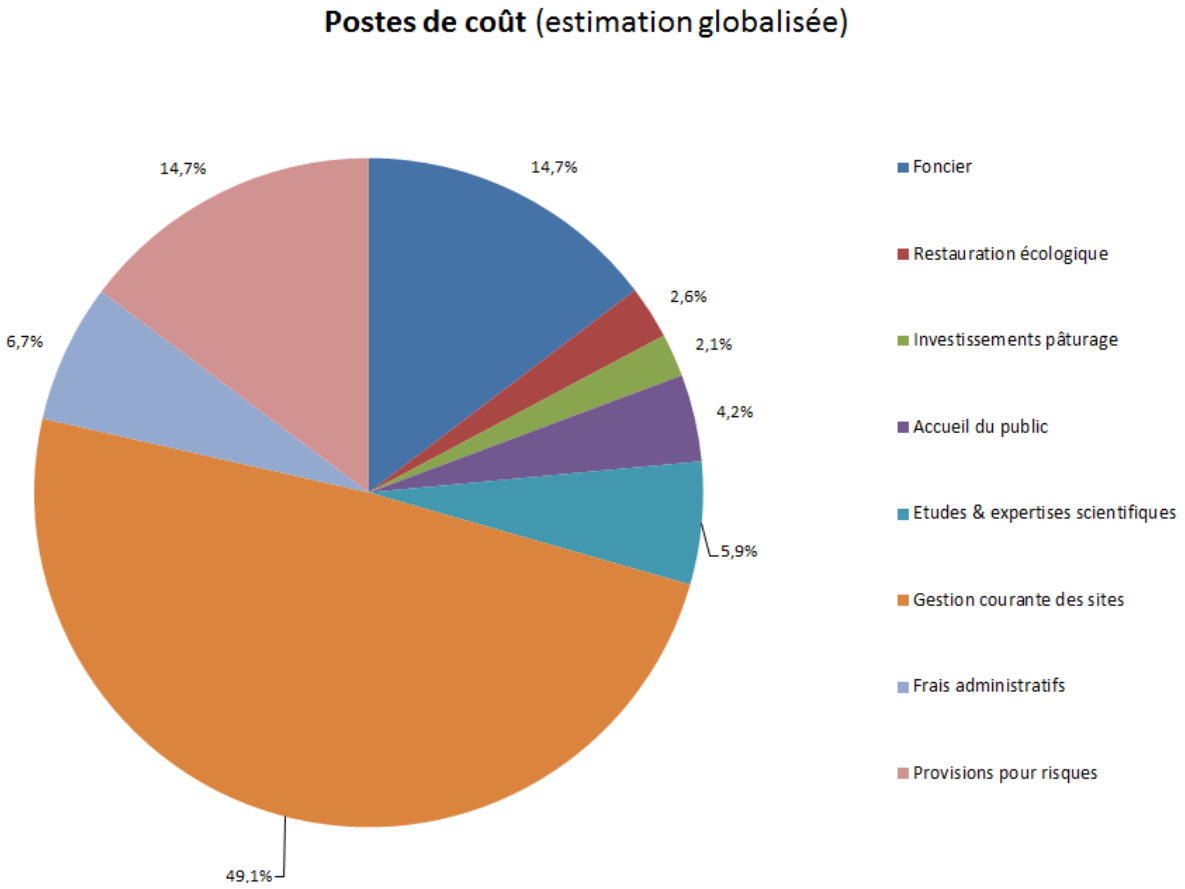

⇨ Un coût à l'hectare plus élevé, compensé par un besoin moindre en surfaces (gain écologique fort)

⇨ Un effet « signal-prix » qui favorisera l'évitement ?

Merci de votre écoute !

T. Litzler *– Chargé de mission compensation écologique (tlitzler@yvelines.fr)*

Crédits photos P. Gourdain (MNHN), C. Thierry (MNHN) et T. Litzler (CG78)